



Demande de renseignements sur l'amiante le plomb et le chauffage

Par **celine**, le **17/09/2010** à **13:15**

Bonjour,
mon immeuble contient de l'amiante dans les murs ainsi que du plomb dans l'eau. rien n'est signalé dans le bail. mon appartement n'a pas de chauffage (si ce n'est un a gaz défectueux que l'on a ôté). Je m'inquiète, ai-je des recours possibles envers elle? Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **17/09/2010** à **13:22**

bjr,
comment savez-vous qu'il y a de l'amiante dans les murs et du plomb dans l'eau?
le plomb dans l'eau n'est pas interdit, il y a une teneur maximale à ne pas dépasser (25 microgrammes par litre, puis fin 2011 teneur abaissée à 10 microgrammes).
renseignez-vous auprès de l'adil de votre département.
cdt